

| | |
|---|--|
| RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE ARRONDISSEMENT DE LANGON | COMMUNE DE CASTETS ET CASTILLON PROCÈS-VERBAL Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 avril 2026 |
| NOMBRE DE CONSEILLERS | L'an deux mille vingt-six, le 21 avril, à 20h, le Conseil municipal de la commune de Castets et Castillon, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire. |
| Exercice : 19 / Quorum : 10 | |
| Présents : 15 Votants : 17 | |
| Pouvoir : 2 | |
| Absents ou excusés : 2 | |

Présents : Didier LAULAN - Jean TAUGERON - Martine SAINT-BLANCARD - Arnaud OMNÈS - Marine LASSERRE - Anne-Laure VAILLANT - Anthony LE MOUËLLIC - Bernard LAVIGNETTE - Delphine NÉOLIER - Emmanuel BENAIS - Isabelle LOUVIERS - Laurence LAGARDERE - Marie PRIEUR - Sandrine STEVANATO - Thierry LAFONT

Absents ou excusés : Lucie SAUVAU (procuration à Laurence LAGARDERE), Mathieu LECOFFRE (procuration à Marine LASSERRE), Mathieu ROULLAND, Pascal LUSSAC

Secrétaire de séance : Delphine NÉOLIER

Date de convocation : 16 avril 2026

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026
2. Désignation des représentants aux commissions communales :
 - Commission CCAS
 - Commission élections
 - Commission Association communes du canal des deux mers
3. Désignation des représentants aux commissions syndicales
 - Gironde Ressources
 - Pôle territorial Sud Gironde
 - SDEEG
 - SICTOM
 - SIAEPA
 - Syndicat Intercommunal Électrification Sud La Réole
 - Syndicat transport de corps
 - SIVOM RCLS
 - SMAHBV Beuve Bassane
 - SM Gestion digue Bassanne Barie Castets
 - Sud Gironde Mobilité
4. Levée droit de passage à Castillon
5. Aménagement bourg : Acquisition parcelle M. CIGANA
6. Résidence autonomie : Garantie d'emprunt pour les travaux
7. Approbation rapport CLETC
8. Admission en non-valeur de créances éteintes
9. Questions diverses

Il est demandé à l'assemblée de reporter la nomination des représentants à la commission de contrôle des listes électorales à une séance ultérieure, des précisions réglementaires devant encore être obtenues.

1) APPROBATION ET/OU OBSERVATIONS DU PROCÈS-VERBAL DU PRÉCÉDENT CONSEIL

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

2) DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS COMMUNALES

Suite à l'installation du nouveau Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants municipaux au sein des commissions communales.

Pour certaines de ces désignations, une délibération du Conseil municipal est nécessaire afin de permettre leur déclaration officielle auprès des services préfectoraux.

A. Élection des représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration du CCAS

Conformément aux dispositions des articles L.123-6 et R.123-7 et suivants du Code de l'action sociale et des familles, le Centre Communal d'Action Sociale est administré par un Conseil d'administration présidé de plein droit par le Maire.

Le Conseil d'administration comprend, en nombre égal :

- des membres élus en son sein par le Conseil municipal ;
- des membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Il appartient donc au Conseil municipal de procéder à l'élection de ses représentants appelés à siéger au Conseil d'administration du CCAS.

Le Maire rappelle que cette élection doit normalement avoir lieu au scrutin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité du Conseil municipal.

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal décide de ne pas procéder au scrutin secret et procède à l'élection des représentants communaux au Conseil d'administration du CCAS.

Sont élus représentants du Conseil municipal :

1. Jean TAUGERON
2. Martine SAINT-BLANCARD
3. Anne-Laure VAILLANT
4. Isabelle LOUVIERS

B. Désignation des représentants de la commune au sein de la Commission communale des élections

Le Conseil municipal prend acte du report de cette désignation à une séance ultérieure.

C. Désignation des représentants de la commune au sein de l'association des communes du canal des deux mers (A2C2M)

Il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein de l'Association des Communes du Canal des Deux Mers (A2C2M).

Cette association regroupe les communes riveraines du Canal des Deux Mers et œuvre notamment à la valorisation du territoire, au développement touristique, patrimonial et culturel, ainsi qu'au soutien des initiatives locales mettant en avant le canal et ses abords.

À ce titre, l'association accompagne régulièrement les communes adhérentes dans l'organisation d'animations, manifestations et projets de promotion locale.

Il appartient donc au Conseil municipal de désigner les représentants de la commune au sein de cette structure.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne les représentants suivants :

- Didier LAULAN
- Anthony LE MOUËLLIC

3) DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES SYNDICATS ET ORGANISMES EXTÉRIEURS

Dans le cadre du renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner les représentants de la commune au sein de plusieurs syndicats dont la commune et la CDC sont membres.

A. Désignation des représentants de la commune au sein du Syndicat Mixte Gironde Numérique

Dans le cadre du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein du Syndicat Mixte Gironde Numérique.

Ce syndicat intervient notamment dans le domaine du numérique au service des collectivités territoriales et de l'aménagement numérique du territoire.

À l'unanimité des membres présents et représentés, sont désignés :

- Titulaire : Didier LAULAN
- Suppléant : Pascal LUSSAC

B. Désignation des représentants de la commune au sein du Syndicat Mixte du Sud Gironde « Pôle territorial »

Il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein du Pôle Territorial Sud Gironde.

Cette structure intervient notamment en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de santé et de transition écologique.

À l'unanimité des membres présents et représentés, sont désignés :

- **Titulaire** : Didier LAULAN
- **Suppléant** : Marine LASSERRE

C. Désignation des représentants de la commune au sein du Syndicat Départemental d'Énergies et d'Environnement de la Gironde (SDEEG)

Il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein du Syndicat Départemental d'Énergies et d'Environnement de la Gironde (SDEEG) ainsi que les représentants à la Commission Locale de l'Énergie de Sud Gironde.

Ce syndicat intervient notamment en matière d'énergies, d'éclairage public, de réseaux électriques et de transition énergétique.

À l'unanimité des membres présents et représentés, sont désignés :

- **Délégué au SDEEG** : Jean TAUGERON
- **Représentants à la Commission Locale de l'Énergie de Sud Gironde** :
 1. Jean TAUGERON
 2. Pascal LUSSAC

D. Désignation des représentants de la commune au sein du Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères en Sud Gironde (SICTOM)

Dans le cadre du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein du SICTOM Sud-Gironde.

Ce syndicat intercommunal est compétent en matière de collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers.

À l'unanimité des membres présents et représentés, sont désignés :

- Titulaire : Arnaud OMNÈS
- Suppléant : Pascal LUSSAC

E. Désignation des représentants de la commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement Bassanne Dropt Garonne (SIAEPA)

Il convient de désigner les représentants de la commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement des bassins versants de la Bassanne, du Dropt et de la Garonne (SIAEPA).

Ce syndicat est compétent en matière d'eau potable et d'assainissement pour le secteur de Castillon.

À l'unanimité des membres présents et représentés, sont désignés :

- **Titulaire** : Didier LAULAN
- **Suppléant** : Jean TAUGERON

F. Désignation des représentants de la commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Électrification Sud La Réole (SIE SUD LA RÉOLE)

Il convient de désigner les représentants de la commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Électrification Sud La Réole.

Ce syndicat intervient notamment en matière de distribution publique d'électricité et de gestion des réseaux électriques.

À l'unanimité des membres présents et représentés, sont désignés :

- Didier LAULAN
- Jean TAUGERON

G. Désignation des représentants de la commune au sein du Syndicat Intercommunal de Transport des Corps (SITC)

Il convient de désigner les représentants de la commune au sein du Syndicat Intercommunal de Transport des Corps.

Ce syndicat est compétent en matière d'organisation et de gestion du transport funéraire.

À l'unanimité des membres présents et représentés, sont désignés :

- Didier LAULAN
- Bernard LAVIGNETTE

H. Désignation des représentants de la commune au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Région de Castets, du Langonnais et du Sauternais (SIVOM RCLS)

Il convient de désigner les représentants de la commune au sein du SIVOM RCLS.

Cet établissement intercommunal intervient dans les compétences définies par ses statuts au bénéfice des communes adhérentes.

À l'unanimité des membres présents et représentés, sont désignés :

- Didier LAULAN
- Jean TAUGERON

I. Désignation des représentants de la commune au sein du Syndicat Mixte d'aménagement hydraulique des Bassins Versants Beuve Bassanne (SMAHBV)

Il convient de désigner les représentants de la commune au sein du SMAHBV Beuve Bassanne, structure compétente en matière de gestion des milieux aquatiques, prévention des inondations et entretien des bassins versants.

À l'unanimité des membres présents et représentés, sont désignés :

- Titulaire : Bernard LAVIGNETTE
- Suppléant : Lucie SAUVAU

J. Désignation des représentants de la commune au sein du Syndicat Mixte de gestion des digues Bassanne Barie Castets

Il convient de désigner les représentants de la commune au sein du Syndicat Mixte de Gestion des Dignes Bassanne Barie Castets, compétent en matière de gestion, entretien et sécurisation des ouvrages de protection contre les inondations.

À l'unanimité des membres présents et représentés, sont désignés :

- Titulaire : Didier LAULAN

- Suppléant : Jean TAUGERON

K. Désignation des représentants de la commune au sein du Syndicat Mixte Sud Gironde Mobilité

Il convient de désigner les représentants de la commune au sein du Syndicat Mixte Sud Gironde Mobilité, compétent en matière d'organisation des mobilités, de transports et de déplacements sur le territoire.

À l'unanimité des membres présents et représentés, sont désignés :

- Titulaire : Arnaud OMNÈS
- Suppléant : Marine LASSERRE

4) SUPPRESSION D'UN EMPLACEMENT RÉSERVÉ À L'ESPACE PUBLIC

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Madame PLANTY, propriétaire d'un terrain situé sur le secteur de Castillon, a sollicité la suppression d'un emplacement réservé à la voie publique inscrit au document d'urbanisme.

Après examen de la situation, il apparaît que cet emplacement réservé ne répond plus aux besoins actuels de la commune. Il concerne les parcelles cadastrées section 107 OB n°191, 107 OB n°457, 107 OB n°535 et 107 OB n°536.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal sollicite la suppression de cet emplacement réservé, demande la mise à jour du document d'urbanisme correspondant et autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches nécessaires.

5) AMÉNAGEMENT DU BOURG : ACQUISITION DE LA PARCELLE CIGANA

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur Cyril CIGANA, propriétaire de la parcelle cadastrée section AC n°518 située 2 route de Langon, a accepté la cession à la commune d'une emprise foncière issue de la division de ladite parcelle, correspondant à la nouvelle parcelle cadastrée section AC n°527 d'une contenance de 3 m².

Cette acquisition, consentie à l'euro symbolique, s'inscrit dans le cadre du projet d'aménagement du bourg et permettra de faciliter les futurs travaux d'aménagement et de sécurisation du secteur concerné.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal approuve cette acquisition, accepte la prise en charge des frais liés à l'acte et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

6) RÉSIDENCE AUTONOMIE : GARANTIE D'EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la société ENEAL, propriétaire de la Résidence Autonomie « Le Râ », engage un programme de réhabilitation thermique et fonctionnelle de cette résidence située sur la commune.

Les travaux envisagés portent notamment sur la réfection des cuisines, portes d'entrée, isolation du plafond du foyer ainsi que la mise en œuvre de pompes à chaleur dans les logements et espaces communs, afin d'améliorer le confort des résidents et la performance énergétique du bâtiment.

Le coût prévisionnel total de l'opération s'élève à 696 253 €, financé notamment par un emprunt bancaire auprès du Crédit Agricole d'un montant de 435 754 €, pour lequel ENEAL sollicite la garantie de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal accorde la garantie d'emprunt sollicitée dans les conditions prévues par la délibération correspondante et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

7) APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 10 FÉVRIER 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de communes du Sud Gironde s'est réunie le 10 février 2026.

Le rapport présenté porte notamment sur :

- l'évolution des attributions de compensation liée à la fin de la participation Sud Gironde Mobilité ;
- l'évaluation financière du transfert de charges relatif au service public de la petite enfance ;
- le reversement de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance (TEIT LD) aux communes.

Conformément à la réglementation en vigueur, ce rapport doit être approuvé par les conseils municipaux des communes membres.

Pour la commune de Castets et Castillon, le montant de l'attribution de compensation 2026 serait porté à **71 930,32 €**.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal approuve le rapport de la CLECT du 10 février 2026 ainsi que le montant de l'attribution de compensation 2026.

8) ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Service de Gestion Comptable de La Réole Bazas a transmis une demande d'admission en non-valeur de créances éteintes.

Ces créances correspondent à des titres devenus irrécouvrables à la suite d'une clôture pour insuffisance d'actif dans le cadre d'une procédure de redressement ou liquidation judiciaire.

Le montant total des créances concernées s'élève à 866,60 €, imputable au compte 6542 – Créances éteintes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal décide l'admission en non-valeur de ces créances et précise que la dépense sera imputée au compte 6542 du budget communal.

9) QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de sa volonté d'organiser prochainement, à destination des élus, une visite des routes communales ainsi que des principaux sites et équipements de la commune, incluant notamment le château du Hamel, afin de leur permettre de mieux appréhender le territoire communal.
- Dans le cadre de la fête traditionnelle de la Maïade, consistant à planter symboliquement un pin en l'honneur d'élus ou d'un évènement marquant de la vie communale, il est décidé d'organiser la plantation d'un seul pin devant la mairie le 27 juin 2026 à 11h00. Il est précisé qu'une communication sera réalisée afin d'inviter les habitants à participer à cet évènement convivial et à ce moment de partage.
- Monsieur le Maire propose la création d'une commission dédiée au « Cercle », ancien café de la commune sur la place de l'église, placée sous la responsabilité de Thierry LAFONT. Se proposent pour en faire partie : Anthony LE MOUËLLIC, Marine LASSERRE, Didier LAULAN, Arnaud OMNÈS, Anne-Laure VAILLANT, Laurence LAGARDERE et Delphine NÉOLIER.
- Il est également rappelé aux élus que plusieurs cérémonies et fêtes communales sont à venir, notamment les commémorations du 8 mai ainsi que la célébration de la Fête nationale du 14 juillet, nécessitant la mobilisation des élus lors de ces rendez-vous républicains et festifs.
- Enfin, Monsieur le Maire indique qu'un logement communal s'est libéré le 31 mars dernier. Une annonce a été publiée et la nouvelle commission logement s'est réunie afin d'étudier l'ensemble des dossiers reçus. À l'issue de cet examen, un dossier a été retenu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.